

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

# Expérimentation pour la mise en place de clubs ados pour les 11-13 ans à Cergy



## Sommaire

<b>Contexte</b> .....	3
<b>Objet de l'AMI</b> .....	3
<b>Modalités d'organisation</b> .....	3
<b>Contenu attendu des propositions</b> .....	3
<b>Modalités financières</b> .....	4
<b>Critères de sélection</b> .....	4
<b>Calendrier prévisionnel</b> .....	4
<b>Dépôt des candidatures</b> .....	4

## Contexte

Les tiers-temps et tiers-lieux (TLT) jouent un rôle crucial dans le développement des adolescents, représentant 28% de leur temps hors famille et école. La ville de Cergy souhaite expérimenter 2 à 3 **structures d'accueil pour les 11-13 ans à partir de l'été 2025 et pour l'année scolaire 2025/2026**, répondant à un besoin identifié lors du renouvellement du PEDT.

## Objet de l'AMI

Cergy lance un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion et l'animation de :

- **2 clubs ados (11-13 ans) pour l'été 2025**
- **3 clubs ados pour les mercredis, samedis après-midi et petites vacances année scolaire 2025/2026**

### Objectifs des clubs ados :

- Proposer un cadre d'accueil de proximité
- Favoriser l'engagement et la participation citoyenne
- Accompagner l'épanouissement des adolescents
- Promouvoir la continuité éducative ludique
- Promouvoir l'accès aux activités artistiques et culturelles
- Prévenir les conduites à risques et informer sur les dangers
- Favoriser le bien-être par le sport
- Favoriser l'égalité filles/garçons
- Promouvoir le développement durable et le patrimoine local
- Développer des projets innovants et des partenariats locaux

### Public cible

- 3 groupes d'une trentaine de cergyssois âgés de 11 à 13 ans (maximum 24 en concomitance par club).

## Modalités d'organisation

### Ouverture :

Mercredis : 13h à 19h et une ouverture possible aux samedi peut être envisagée.

Vacances scolaires : lundi au vendredi, 13h à 19h. Une ouverture le samedi peut être proposée.

Possibilité d'ouvertures matinales pour sorties/événements

Déclaration juridique : SDJES-95 et CAF

**Gestion** : inscriptions et règlements par le gestionnaire retenu

**Locaux** : 3 locaux fournis par la ville, à meubler par le répondant

## Contenu attendu des propositions

- Présentation de la structure candidate
- Projet pédagogique spécifique
- Plan d'action
- Budget prévisionnel
- Organigramme et profils du personnel

- Propositions d'activités innovantes
- Méthodologie d'implication des parents et partenaires
- Diagnostic de situation, processus d'évaluation et proposition de développement ultérieur du projet.

## Modalités financières

Subvention de la ville en deux versements

Participations financières des familles

Subventions complémentaires (partenaires privés/institutionnels, CAF)

## Critères de sélection

- Qualité des projets éducatifs et pédagogiques
- Expérience en gestion d'ALSHs et animation adolescente
- Être adhérent à une fédération d'association populaire.
- Capacité à mobiliser les ressources humaines
- Viabilité financière
- Originalité et diversité des activités
- Ancrage territorial

## Calendrier prévisionnel

- **Avril 2025** : Lancement de l'AMI
- **2 Mai 2025** : Date limite de candidature
- **15 Mai 2025** : Sélection du gestionnaire
- **Juin 2025** : Vote au Conseil Municipal
- **Juillet 2025** : Début de mise en œuvre et ouverture des deux premières structures
- **Septembre à décembre 2025** : Ouverture progressive des autres structures

## Dépôt des candidatures

Pour déposer votre candidature : **envoyez votre dossier par mail** à Nadège Etaix – [nadege.etaix@cergy.fr](mailto:nadege.etaix@cergy.fr)

Pour toute question, vous pouvez la contacter au **06 77 33 26 12**